

FLASH INFO

COMMISSION BLANCHET MAI 2017

Informations du SNPDEN-UNSA



RESPONSABLES (académiques et nationaux)

Secrétaire académique

Corinne Laurent, Principale
Collège Le Hamelet, Louviers
corinne.laurent@ac-rouen.fr

Secrétaires académiques adjoints

Joël Delhopital
Sophie Perrat
Catherine Gueret-Laferté
Frédéric Delamare
Eric Ruault

Secrétaire départemental 27

Joël Delhopital, Principal
Collège G. de Conches, Conches
joel.delhopital@ac-rouen.fr

Secrétaire départemental 76

Catherine Gueret-Laferte,
Principale
Collège Chartier, Darnetal
catherine.gueret-laferte@ac-rouen.fr

adresse académique :
snpden@ac-rouen.fr

Présents pour le SNPDEN UNSA : Elisabeth Bance, Joel DELHOPITAL, Crescent Kpodekon, Catherine GUERET LAFERTE, Corinne LAURENT, Sophie Perrat, Marie-Stéphane BONNET

Madame la Rectrice remercie les équipes de direction impliquées pour leur réactivité dans la gestion des élèves suite à la fermeture du collège du HOULME.

Conformément aux habitudes, le **SNPDEN-UNSA** ne fait pas de déclaration liminaire en commission Blanchet mais tient à souligner qu'il a apprécié la démarche de la réunion d'un groupe de travail sur les applications informatiques suite à la remontée de l'enquête qu'il a menée auprès des personnels de direction sur les difficultés rencontrées. Madame la Rectrice confirme le bienfondé de ce groupe de travail et souhaite proposer de redéfinir le contenu des commissions Blanchet en y maintenant les échanges sur les points stratégiques et en privilégiant les groupes de travail pour des questions techniques.

En réponse à la déclaration liminaire d'ID-FO, madame la Rectrice précise qu'à chaque réunion de recteurs avec le MENESR, un point est fait sur les conditions de travail des personnels de direction

1. Fin d'année scolaire 2016-2017 :

1.1. le calendrier de fin d'année : examens, points particuliers DNB, affectations

Le calendrier de l'affectation a été présenté à la dernière BLANCHET. Il n'y a pas eu de modifications depuis cette date.

Les chefs de centre ont été réunis le 7 avril pour le baccalauréat et le 28 avril pour le DNB.

Ces réunions ont permis d'aborder un certain nombre de points relatifs à l'organisation et permis un moment d'échanges.

En ce qui concerne le DNB :

- Un courrier a été envoyé par les services du rectorat aux présidents des deux départements pour les alerter sur les problèmes de transport.
- Les dates de l'épreuve orale pour les candidats libres a été fixée en concertation avec les chefs de centre concernés. La DEC gèrera les convocations des élèves et des examinateurs (y compris ceux du centre d'examen).

Le **SNPDEN-UNSA** demande qu'une date limite d'inscription en lycée professionnel soit arrêtée par l'académie afin de libérer des places vacantes pour la liste complémentaire dès le 1er tour.

Le CSAIO a interrogé la DAJEC : si l'élève a une affectation, l'affectation demeure même au-delà de la date butoir et l'établissement devra être en mesure de l'inscrire.

Mme la Rectrice, dans un souci d'efficacité du service public, est favorable à la demande des organisations syndicales et précise que, sous réserve de la faisabilité sur le plan juridique, la date académique butoir devra apparaître sur la notification (pour chaque tour d'affectation) et les établissements devront transmettre au SAIO et à la DSDEN l'identité des élèves non inscrits.

1.2. Redoublement des élèves de terminale dans leur établissement

Le **SNPDEN-UNSA** reprend la circulaire du 12 avril 2017 qui précise que « la réinscription des élèves ajournés dans leur établissement d'origine afin de préparer à nouveau l'examen dans des conditions adaptées à leurs projets et à leurs acquis constitue désormais la règle et sera systématique dès la rentrée 2017, sauf demande explicite et argumentée de la famille ou de l'élève majeur d'une inscription dans un autre EPLE » et souhaite savoir si des moyens complémentaires seront systématiquement alloués aux établissements en raison du nombre potentiel de redoublants dans certaines sections.

Madame la Rectrice insiste sur le droit au redoublement des élèves ayant échoué à l'examen pour éviter une sortie du système scolaire sans diplôme (antérieurement 140 000 ; actuellement 100 000 ; objectif 80 000). Lorsqu'un problème de volumétrie se posera, il sera nécessaire au cas par cas de trouver une solution en concertation avec les familles et les établissements proches.

Monsieur le Secrétaire Général ajoute que peut se poser le problème du bénéfice des notes en cas de changement de série de baccalauréat. Il réaffirme que les services restent à l'écoute des chefs d'établissement pour pallier les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.

1.3. L'évaluation en langues vivantes en juin pour les élèves de CM2

Le SNPDEN-UNSA dénonce la diffusion tardive de la circulaire qui engendre plusieurs difficultés :

- Calendrier de fin d'année déjà établi dans les établissements
- Conditions de prise en charge des frais de déplacement
- Problème de remplacement et de rémunération des enseignants en heures supplémentaires
- Pertinence de cette évaluation en milieu de cycle 3.

Madame la Rectrice décide de surseoir pour cette année à la passation des épreuves orales au mois de juin.

Le SNPDEN-UNSA rappelle l'engagement du rectorat à ne pas convoquer de personnel (AED – professeurs) les jours des épreuves d'examen.

Monsieur le Secrétaire Général précise que toute convocation prévue pendant les examens est soumise à l'approbation du chef d'établissement avant diffusion.

Les organisations syndicales s'inquiètent des difficultés que les chefs d'établissement pourraient rencontrer lors de la remontée dans AFFELNET.

Monsieur le CSAIO répond que l'application informatique a fait ses preuves depuis 3 ans. Un état des lieux vient d'être réalisé concernant le LSU : 10% des EPLE ont effectué une remontée. Une hotline concernant les difficultés rencontrées lors des transferts des premier et second trimestres vers le LSU sera mise en place du 15 mai au 19 mai par les services du rectorat. Un calendrier sur la période de fin de saisie AFFELNET sera adressé aux établissements.

Monsieur le Secrétaire Général indique que la DGESCO est alertée systématiquement des bloquants lors des transferts des bilans périodiques afin de les lever et remercie les chefs d'établissement référents de leur implication.

1.4. le projet d'articulation des calendriers : nouveau projet académique, contrat d'objectifs, projet d'établissement

Madame la Rectrice indique que les premiers bilans du projet académique 2014-2017 attestent d'un travail de qualité, notamment dans les écoles, EPLE et dans les BEF, qui démontre un dynamisme effectif. Le bilan final sera réalisé avant la fin décembre.

Quelques éléments du bilan, ainsi que les axes retenus pour le prochain projet (améliorer les résultats des élèves, réduction de l'iniquité de notre académie), seront communiqués fin août lors de la réunion des cadres.

Un groupe qui travaillera sur le projet académique 2018-2021 afin de proposer des objectifs opérationnels pour chaque axe et des exemples d'action qui seront communiqués au printemps dans le but de les intégrer aux projets d'établissements. Le SNPDEN-UNSA ajoute qu'il est nécessaire de définir les indicateurs d'évaluation en amont du projet académique.

Madame la Rectrice informe de la poursuite de la politique académique de contractualisation à partir des nouveaux objectifs du projet académique (pour les EPLE qui sont prêts, possibilité de contractualiser en 2017 avec avenant en 2018).

Un groupe de travail sera constitué afin d'accompagner les EPLE pour préparer les contrats d'objectifs et définir des processus précis de validation des contrats.

2. Préparation de la rentrée scolaire 2017-2018

2.1. la sécurisation des EPLE

Les organisations syndicales déplorent l'absence de réponse des collectivités territoriales quant à leurs demandes de travaux de sécurisation des établissements (vidéoprotection sur les abords, alarme, fermeture automatique des portails, sécurisation de la loge, éclairage...)

Monsieur le Secrétaire Général répond que les priorités seront rappelées par la signature de l'instruction interministérielle du 12 avril 2017 avec pour objectif de rassembler dans un seul document les dispositions en cas d'attaque terroriste et l'articulation avec Vigipirate (cette circulaire abroge les précédentes sauf celle relative au PPMS du 25 novembre 2015). Elle sera diffusée via le portail métier et concerne principalement 2 axes : prise en compte d'une attaque terroriste ou armée et rôle des différents acteurs lors d'une de ces attaques (renforcement du dispositif en place). Cette instruction sera accompagnée de 4 annexes à destination des EPLE. 2ETP supplémentaires ont été recrutés sur un profil de formateurs pour renforcer l'équipe mobile de sécurité.

Monsieur le Conseiller Sécurité précise que les demandes de sécurisation des collèges et lycées sont en cours d'instruction auprès des collectivités territoriales.

Le **SNPDEN-UNSA** demande une clarification juridique de la responsabilité des chefs d'établissement aux abords des EPLE

Monsieur le Conseiller Sécurité répond que cela concerne tout ce qui est visible du parvis de l'établissement (y compris ramassage scolaire excentré).

Le **SNPDEN-UNSA** demande un renouvellement de la délégation rectorale aux chefs d'établissement concernant la rédaction des DUER dans les établissements. En effet, le chef d'établissement n'est pas employeur.

Monsieur Le SGA-DRH va vérifier cette délégation. Un accompagnement académique est possible pour la rédaction du DUER avec Mme Specte.

2.2. le Bop 141 pour les manuels scolaires

Monsieur le SGA nous informe qu'une dotation de 2,5 M € a été allouée à l'académie pour les manuels scolaires. Les notifications sont en cours de saisie par les services et seront portées à la connaissance des EPLE la semaine prochaine.

2.3. la télé-inscription

Le **SNPDEN UNSA** rappelle le mot d'ordre de la Lettre de direction n° 585 :

Alerte sociale

Télé inscription : quand le ministère veut faire notre bonheur... à notre insu

Avec une expérimentation par an depuis 2012, critiquée et toujours rejetée par les utilisateurs en académies, le ministère revient à la charge en lançant une généralisation sur toutes les secondes générales, technologiques et professionnelles.

Sans jamais prendre en compte les besoins de l'EPLÉ, le produit est une opération de communication (une de plus) destinée aux parents d'élèves, qui se targue aussi "d'améliorer la qualité de vie au travail des secrétariats" (il est interdit de sourire).

Il est donc urgent de ne pas l'utiliser.

Ce que le SNPDEN-UNSA exige : que les applications proposées soient réellement au service de l'EPLÉ.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle l'objectif académique de 50% de téléinscription (60% au national).

Monsieur le CSAIO rappelle qu'un groupe de travail académique s'est réuni le 25 avril. A la demande des organisations syndicales, le serveur de téléinscription sera ouvert aux familles du 27 juin au 5 juillet pour les confirmations d'affectation.

2.1. les remplacements (administratifs, AED) et les conditions d'affectations des contractuels

Les organisations syndicales déplorent que les personnels administratifs soient nommés de vacances à vacances et jusqu'au 30 juin, ce qui nécessite une demande de prolongation des contrats pour terminer l'année scolaire.

Monsieur le SGA-DRH explique qu'en raison des contraintes budgétaires, ce type de remplacement avec un délai de carence de 15 jours permet d'assurer un maximum de couverture des arrêts maladie. Les demandes de prolongation jusqu'à la sortie des élèves devraient être honorées.

Le SNPDEN-UNSA demande quels sont les objectifs de l'enquête récente sur le recensement des diplômés des AED.

Monsieur le SGA-DRH répond que l'objectif est de solliciter les AED intéressés et diplômés pour effectuer des remplacements d'enseignants dans les disciplines en tension. Il s'agit d'un travail avec la DPE sur l'optimisation du vivier des contractuels. Le rectorat est conscient de la situation engendrée dans les EPLE en cas de mobilisation des AED vers l'enseignement ; un travail de partenariat est nécessaire.

Madame la Rectrice indique que les protocoles de remplacement de courte durée dans les EPLE doivent par ailleurs être réactualisés lors d'un groupe de travail.

3. Administration – Gestion RH / Métier – Carrières

3.1. l'évaluation des personnels de direction :

Le SNPDEN-UNSA s'inquiète de la situation des personnels de direction effectuant leur 3ème année et demandant une mutation : ils ont tous bénéficié d'une évaluation « bien » pour chaque item, ce qui n'est pas le cas dans toutes les académies et pose un problème d'équité lors du mouvement national.

Monsieur le SGA-DRH répond que c'était une demande du ministère. La fiche 3/8 est une étape intermédiaire avant l'évaluation triennale qui arrive en fin d'année. Une harmonisation académique doit être menée. Une autre possibilité serait d'anticiper l'évaluation triennale au mois d'octobre précédent (en cours de réflexion)

Pour les personnels de direction demandant une mutation et dont l'évaluation triennale est ancienne, il est possible d'effectuer renseigner la case « Évolution depuis la dernière évaluation ».

Le SNPDEN-UNSA souhaite demande que l'examen des demandes de révisions des comptes rendus d'entretiens professionnels fassent l'objet d'une CAPA.

Monsieur le SGA-DRH s'y engage.

3.2. la fermeture des collèges et redéploiement des postes

Les 2 postes de direction du collège Guy Môquet sont maintenus dans l'académie et le redéploiement se fera de la façon suivante :

- Un poste de remplacement ou d'accompagnement de personnel de direction

- Un poste d'adjoint au collège Gérard Philippe au Havre en REP (2eme catégorie en limite de catégorie 3 car 300 élèves)

Dans l'Eure, une réunion aura lieu le 21 juin avec Conseil Départemental pour étudier les fermetures éventuelles.

3.3. les conditions d'attributions de l'IF2R

Le SNPDEN-UNSA souhaite une harmonisation entre les départements 27 et 76 sur les critères de modulation de l'IF2R.

Monsieur le SGA-DRH répond que travail en cours dans la contrainte de l'enveloppe budgétaire.

3.4. le bilan GRH annuel des personnels de direction :

Monsieur le SGA-DRH indique la mise en place d'indicateurs GRH de suivi annuel. L'étude, qui sera diffusée en fin de Blanchet par mail, est basée sur des indicateurs permettant de s'inscrire dans la durée : Indicateurs propres aux personnels de direction consultables dans le bilan social sur le site de l'académie (sexe, mutation, origine, promotion...).

Conditions de remplacement : création de tensions

Monsieur le SGA-DRH rappelle qu'il n'existe pas de corps de titulaire remplaçant des personnels de direction : en cas d'absence, la gestion du remplacement se fait en fonction des priorités avec création de chaînes jusqu'au recours à un faisant fonction pour remplacer un adjoint.

Cette procédure s'effectue toujours dans l'objectif des meilleures réponses possibles avec prise en compte de la complexité de l'EPLÉ, du calendrier de l'EPLÉ, de la durée de l'absence...

L'EPLÉ est associé à la gestion du remplacement.

L'évaluation des capacités du remplaçant est réalisée par le corps d'inspection (IA-IPR EVS ou DASEN).

Retrouvez l'actualité du SNPDEN-UNSA Rouen sur notre site <http://www.snpden-rouen.net>

Le bureau académique du SNPDEN-UNSA.